



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Adopté par délibération en date du xxxxx

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-25_15_11_18-DE
Reçu le 23/11/2018

SOMMAIRE

Introduction	2
1. Contexte	3
1.1. Cadre réglementaire	3
1.2. Gouvernance du Programme Local de Prévention	4
1.3. Fiche de présentation de la structure	6
2. Diagnostic du territoire	8
2.1. Données socio-économiques	8
2.2. Organisation de la collecte	12
2.3. Données déchets du SYDED du Lot	16
2.4. Traitement et valorisation des déchets	18
2.5. Réalisation d'une étude MODECOM™	21
2.6. Les acteurs et relais potentiels	22
2.7. De la prévention depuis 2010	23
2.8. Actions territoriales connexes	26
2.9. Conclusion du diagnostic	27
3. Objectifs du programme	27
4. Actions du PLPDMA 2019-2025	29
4.1. Etre exemplaire	30
4.2. Sensibiliser	30
4.3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	32
4.4. Lutter contre le gaspillage alimentaire	33
4.5. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	35
4.6. Augmenter la durée de vie des produits	36
4.7. Favoriser la consommation responsable	37
4.8. Réduire les déchets des entreprises	37
4.9. Réduire les déchets du BTP	38
5. Les modalités de suivi et d'évaluation du programme	38
5.1. Pilotage	38
5.2. Evaluation du PLPDMA	38
6. Planning du PLPDMA 2019-2025 : les grandes lignes	39
SIGLES	41

1. Contenu

Introduction

En France, la production de déchets a augmenté de 13 % entre 1995 et 2011. Cette augmentation est due à la croissance économique et démographique, au progrès technologique et à nos nouveaux modes de consommation. Elle n'est pas sans conséquence pour l'environnement. En effet, la fabrication d'un produit entraîne une consommation importante des ressources.

Au niveau national, 12,4 tonnes de matières premières ont été consommées en 2011. La gestion de ces déchets a également un impact important sur l'environnement : pollution des eaux, stérilisation des sols, nuisances pour la santé humaine... En France, 18 millions de tonnes de déchets sont encore traités dans des centres d'enfouissement à valorisation faible.

Ainsi, il est devenu primordial de revoir nos modes de consommation pour réduire la production de déchets et la nocivité des produits. En effet, la prévention des déchets permet d'éviter les impacts en amont du cycle de vie d'un produit (extraction des ressources, distribution, utilisation), mais également de limiter les impacts dus au traitement en fin de vie (enfouissement ou incinération).

L'Etat, conscient de ces enjeux, a souhaité renforcer les actions territoriales en terme de prévention : les lois Grenelle ont notamment permis de faire émerger les premières initiatives locales. Mais depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités assurant la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés ont l'obligation de mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Ces collectivités ont toutefois la possibilité de se rassembler pour confier l'élaboration du programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pour rôle d'adapter et de décliner les objectifs nationaux aux caractéristiques d'un territoire.

Concrètement, cela consiste à mettre en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, un ensemble d'actions en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés, visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Au-delà du cadre réglementaire, ce type de programme peut donner de l'élan à un territoire. En effet, en plus de limiter les impacts environnementaux dus à la production de déchets, la prévention des déchets permet notamment de développer de nouvelles activités, d'améliorer les conditions de vie, d'optimiser les finances locales, ou encore d'éveiller les consciences citoyennes.

En France, 18 400 emplois ont été créés grâce à la réutilisation et le réemploi (source *Moins de déchets, une dynamique pour votre territoire ADEME*).

Sur le Lot, la prévention des déchets est une priorité depuis longtemps. Le SYDED du Lot a mené un 1^{er} programme local de prévention entre 2010 et 2015, et a poursuivi ce travail à travers le programme « Territoire Zéro, Déchet Zéro Gaspillage ». De plus le SYDED du Lot de par son statut, se doit de mener des actions contribuant à assurer la cohérence de l'ensemble du processus de gestion et de valorisation des déchets.

C'est alors naturellement que le SYDED du Lot s'est engagé, par délibération du 15 janvier 2018, à porter la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour le compte de ses collectivités adhérentes au titre de la compétence « déchets ».

La prévention des déchets se définit comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable. La prévention des déchets s'applique donc de la conception à la consommation.

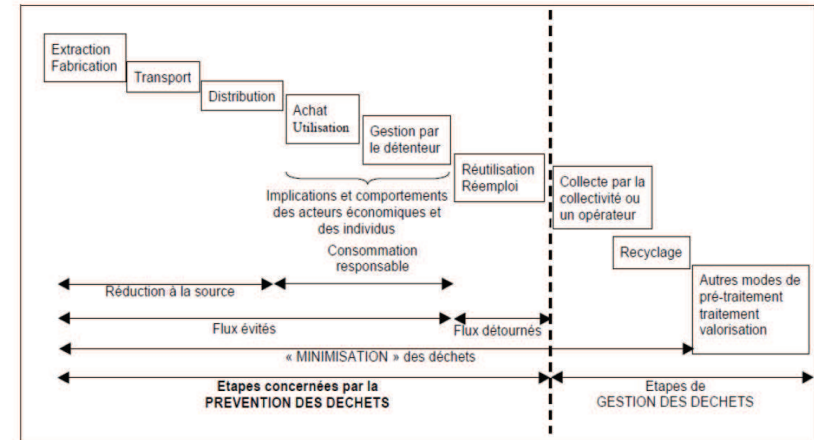


Figure 1 : Etapes de la prévention et de la gestion des déchets

Il existe deux grands axes de prévention :

- les mesures quantitatives concernant la réduction des quantités de déchets produits
- les mesures qualitatives concernant la réduction de la nocivité et de la dangerosité des déchets produits

1.1. Cadre réglementaire

Le cadre législatif de la prévention recense plusieurs textes.

A l'échelle européenne la directive n°2008/98/CE, dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) et fixe un objectif global de 50% de réemploi ou recyclage pour les déchets ménagers ou assimilés (DMA) en 2020.

Sur le plan national, cette directive se traduit par la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 », fixant une diminution de 15 % des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération. Au niveau local, la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) met fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA. Les collectivités déjà dotées d'un tel programme ont jusqu'au 14 décembre 2018 pour le réviser. Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité de s'associer et de confier l'élaboration à un groupement supérieur, tel qu'un syndicat mixte de traitement.

D'autre part la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, fixe les objectifs nationaux en matière de prévention. Elle définit un objectif de réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2020 par rapport à 2010.

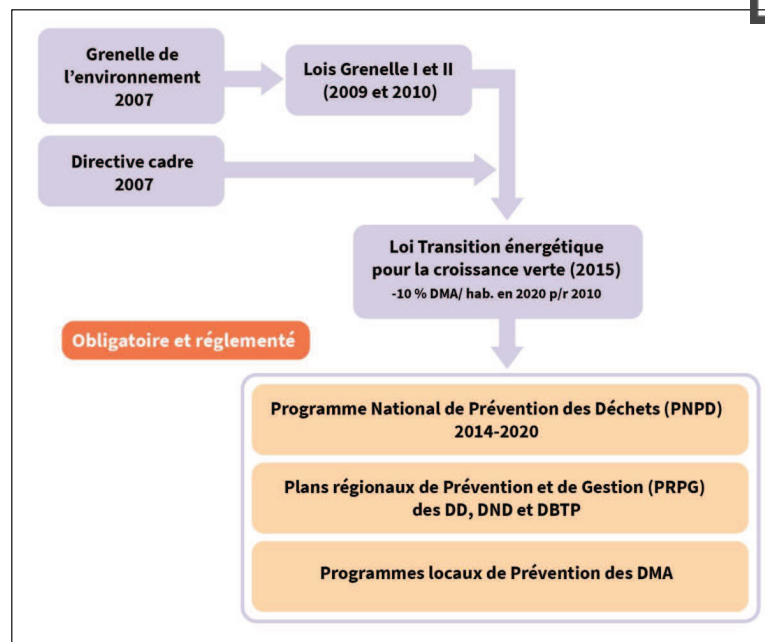


Figure 2 : Schéma récapitulatif du cadre réglementaire de la prévention des déchets

1.2. Gouvernance du Programme Local de Prévention

Depuis plus de 20 ans, le SYDED du Lot œuvre pour améliorer la gestion des déchets sur son territoire. Pionnier en matière de tri sélectif, il s'est toujours attaché à développer une cohérence territoriale au niveau du département.

C'est dans ce cadre qu'en 2010, il a porté volontairement un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés soutenu par l'ADEME avec pour objectif une réduction de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés en 5 ans. Ainsi, la structure a développé ses services et ses compétences pour accompagner les collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, à travers des actions de prévention des déchets.

De plus en décembre 2014, le SYDED du Lot a été retenu comme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », ce qui lui a permis de poursuivre et de renforcer son engagement.

Dans ce contexte, c'est tout naturellement que les collectivités adhérentes qui assurent la collecte des déchets ménagers ont confié la révision de ce nouveau PLPDMA au SYDED du Lot.

Ce dernier a été acté par la délibération du 19 janvier 2018, la décision d'engager la révision et de mettre en œuvre le PLPDMA suivant les modalités d'élaboration précisées dans le décret du 10 juin 2015.

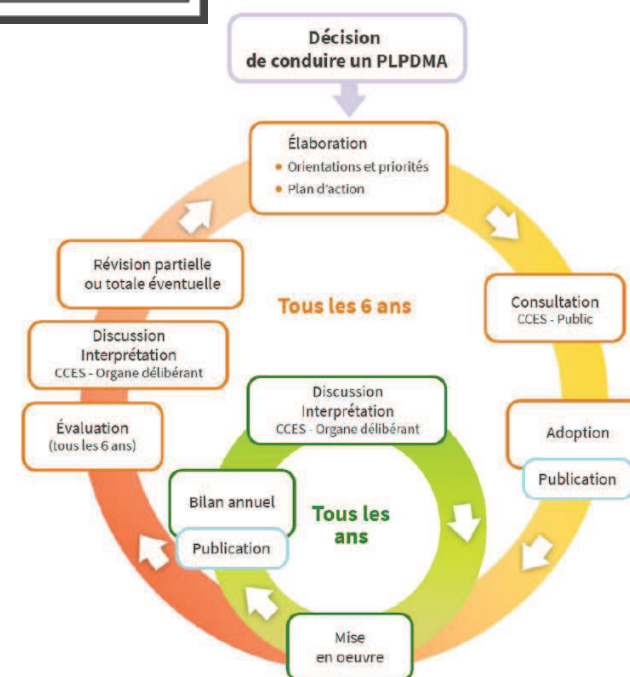


Figure 3 : Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME, 2018)

Ce programme de prévention détermine, pour une durée de 6 ans, les orientations à prendre sur notre territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux, en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets. Dans le but d'identifier les principales actions à mettre en œuvre, les différents acteurs du territoire ont été consultés sur ce projet, dans le cadre d'une commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES), créée par délibération du 19 janvier 2018.

La CCES a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de Programme Local de Prévention, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans.

La CCES du PLPDMA du Lot comprend les acteurs suivants :

- Le/la Vice président (e) du SYDED du Lot en charge de la prévention, assurant la présidence,
- Les Présidents des collectivités membres du SYDED du Lot au titre de la compétence « Déchets » ou leur représentants,
- Les partenaires techniques et financiers : ADEME, Conseil Départemental, Conseil Régional,
- Les représentants de l'Etat : DDT,
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : Emmaüs, La Recup'Rit, Regain, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Les associations de protection ou d'éducation à l'environnement : GADEL,
- Les représentants des Chambres consulaires territoriales : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture,
- Les services du SYDED, en charge du secrétariat.

1.3. Fiche de présentation de la structure

Le SYDED a été créé en 1996, à l'initiative du sénateur Gérard MIQUEL et sous l'impulsion du Département, afin de mettre en œuvre le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui venait d'être approuvé.

C'est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), administré par des élus : chaque collectivité adhérente est représentée au sein du SYDED du Lot par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Département du Lot. L'adhésion des collectivités est facultative.

Le SYDED du Lot assure lui-même la gestion du service public autour de 5 compétences distinctes :

- **Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés :**
 - tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - traitement des déchets non valorisables
 - gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables**
- **Production de l'eau potable**
- **Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration**
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles**

1.3.1. Adhérents

DECHETS	BOIS-ENERGIE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	Eaux NATURELLES
6 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	14 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	65 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	130 collectivités chargées de l'assainissement des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles

(Données rapport annuel 2016)

A noter que concernant la compétence « Déchets », l'ensemble des collectivités lotoises en charge de la collecte des déchets ménagers est adhérent au SYDED du Lot.

C'est dans le cadre du Comité Syndical que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED du Lot. Ce comité élit son Président et les Vice-présidents.

La plupart des décisions prises par cette assemblée délibérante font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED du Lot, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

• 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.

1.3.2. Moyens humains et matériels

Au 31 décembre 2016, le SYDED comptait 283 employés.

La gestion des différentes missions est organisée sur trois secteurs géographiques distincts, chacun comportant un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistance administrative, pour assurer la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

La carte ci-dessous reprend les moyens matériels existants sur le territoire du SYDED du Lot :



Figure 4 : Carte des équipements du SYDED du Lot

2. Diagnostic du territoire

2.1. Données socio-économiques

Le territoire du SYDED du Lot comprend l'ensemble du département du Lot et 6 communes aveyronnaises. Toutefois, les données présentées sur les graphiques du chapitre suivant prennent en compte uniquement la population lotoise.

2.1.1. Population et ménages

Le territoire du SYDED du Lot compte 180 017 habitants (INSEE 2016) pour une superficie de 5 267 km², soit une densité de 34 hab/km².

Sur le graphique ci-dessous, nous observons une stabilisation de la population depuis 2009. Ce résultat laisse à penser que le territoire ne connaîtra qu'une faible augmentation de sa population au cours des prochaines années.

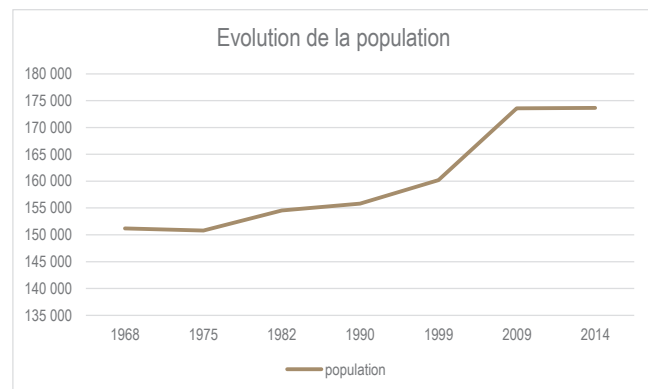


Figure 5 : Evolution de la population lotoise (source INSEE)

Le territoire compte moins d'habitants par foyer que le territoire français (2,1 pour le Lot contre 2,25 pour la France). La population du SYDED du Lot suit la tendance nationale de la baisse de la taille des ménages, due notamment au vieillissement de la population et à la diminution du nombre de familles nombreuses. En effet, en 2014 le nombre moyen de personne par foyer était de 2,1 contre 2,3 en 1999.

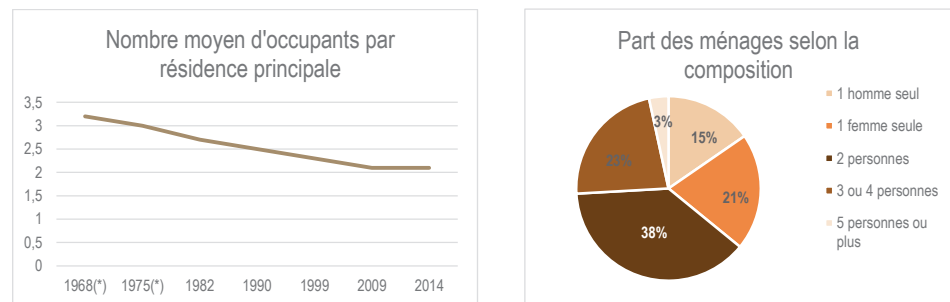


Figure 6 et 7 : Nombre de personnes par foyer (source INSEE)

Répartition de la population en fonction de l'âge

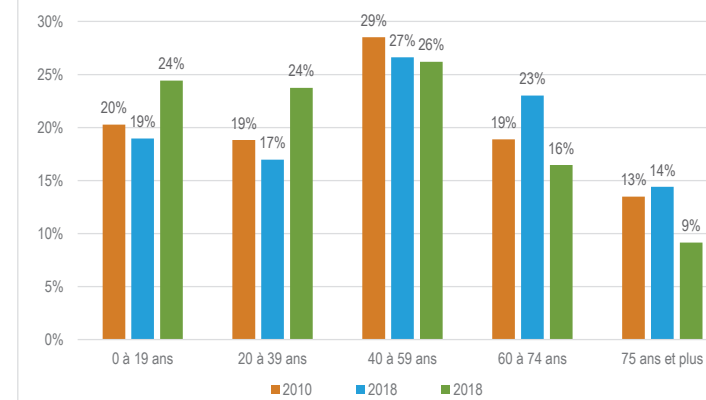


Figure 8 : Répartition de la population lotoise en fonction des tranches d'âge (INSEE)

Le graphique ci-dessus montre que les tranches d'âge de plus de 40 ans sont plus nombreuses sur le département qu'au niveau national. De plus, le nombre de personnes âgées de moins 39 ans diminue entre 2010 et 2018. Ce résultat met en évidence le vieillissement de la population qui risque de s'accroître au cours des prochaines années.

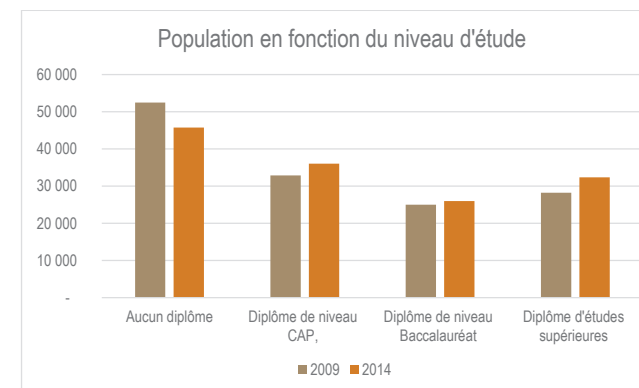


Figure 9 : niveau d'étude de la population lotoise (source insee)

Le graphique ci-dessus montre une baisse du nombre de personnes sans diplôme entre 2009 et 2014. La population est de plus en plus qualifiée, bien que la part de personnes sans diplôme soit encore dominante. Ce résultat s'explique notamment par l'absence de grand pôle universitaire sur le territoire. Les futurs étudiants se dirigent principalement vers l'agglomération toulousaine.

2.1.2. Emplois et actifs

Sur le territoire du SYDED du Lot, l'emploi se concentre principalement sur le secteur tertiaire : l'industrie représente 15,5 % de l'activité et l'agriculture 6,5 %, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (agriculture 2,4 % et industrie 12 %). Ce résultat met en évidence le caractère rural du département.

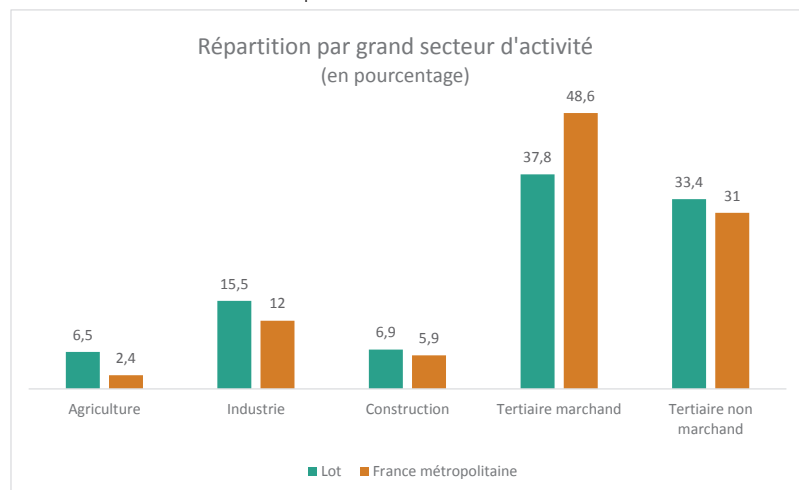


Figure 10 : Répartition des secteurs d'activité (source INSEE)

La population active représente plus de 70% de la population et se répartie entre 3 catégories professionnelles dominantes :

- les ouvriers
- les employés
- les professions intermédiaires

Cette répartition semble être stable depuis 2009.

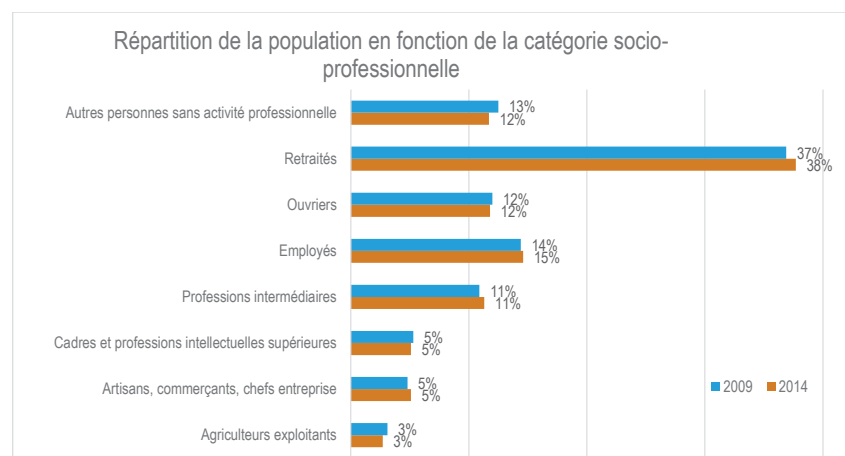


Figure 11 : Répartition en fonction de la catégorie socio-professionnelle

Répartition de la population active

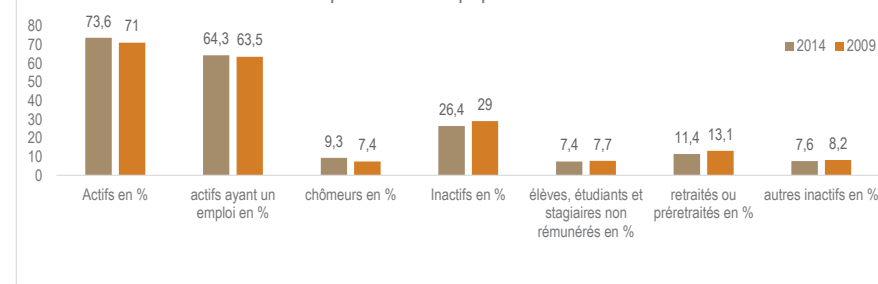


Figure 12 : Répartition de la population active

2.1.3. Habitat

Selon le graphique ci-dessous la part des résidences secondaires représente près de 19% des habitations sur le territoire, ce qui est largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 9,5%. Ce résultat met en évidence l'activité touristique du département. Le Lot recense beaucoup de sites touristiques tels que Rocamadour, Saint-Cirq-Lapopie, le Gouffre de Padirac, Figeac et des paysages propices aux activités de pleine nature.

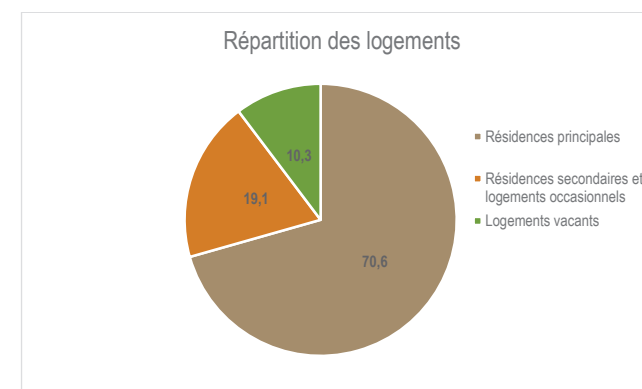


Figure 13 : Répartition des logements

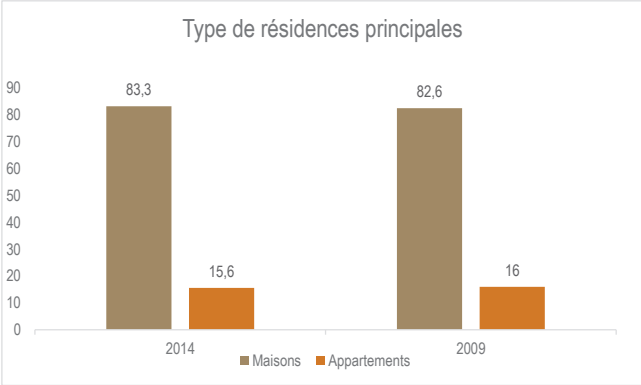


Figure 14 : Répartition par type de logement

Le graphique ci-dessus montre que la part des maisons représente près de 83% des résidences principales, cette répartition n'a pas évolué entre 2009 et 2014. Ce pourcentage est là encore bien supérieur à la moyenne nationale qui est plutôt de l'ordre de 57%.

2.1.4. Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

L'analyse des données socio-économiques du territoire permet d'exposer les faits suivants :

- la population du territoire est âgée et vieillissante,
- la répartition du travail reste stable,
- une activité agricole et industrielle non négligeable : les institutions professionnelles de ces secteurs,
- une majorité d'habitat individuel,
- une forte activité touristique.

L'âge vieillissant de la population risque d'être un frein pour impulser une dynamique de changement de pratique. En effet, une population âgée a tendance à y être moins encline car ses habitudes sont fortement ancrées. Toutefois, une population de retraités sera plus disponible pour s'investir dans de nouveaux projets. Par ailleurs, les institutions/fédérations de l'industrie et de l'agriculture semblent être des cibles pertinentes pour réduire les déchets des professionnels. De plus, la typologie des habitats est favorable au développement du compostage individuel. Les actions du PLPDMA devront intégrer ces caractéristiques pour s'adapter au mieux au territoire.

2.2. Organisation de la collecte

2.2.1. Ordures ménagères résiduelles (Omr) et recyclables (hors verre)

La collecte est assurée par 6 collectivités (EPCI).

- SICTOM des Marches du Sud Quercy
- Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble
- Communauté d'Agglomération de Grand Cahors
- SYMICTOM du Pays de Gourdon
- Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (CauValDor)
- Communauté de Communes du Grand Figeac

Ces 6 collectivités représentent 180 017 habitants (INSEE 2016) répartis sur 326 communes.

Le tableau ci-dessous reprend l'organisation de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés des collectivités :

Organisation	SICTOM des Marches du Sud Quercy	Communauté de Communes du Lot et du Vignoble	CA Grand Cahors	SYMICTOM du Pays de Gourdon	Communauté de Communes Causses et Vallées de la Dordogne	CC du Grand Figeac
Mode de collecte	Porte à porte 13 % Regroupement 87 %	Regroupement 100 %	Individuel : 40 % Regroupement 54 % Colonnes enterrées : 6 %	Individuel : 12 % Regroupement 88 %	Individuel : 7 % Regroupement (bacs et AV) : 93 %	Individuel : 26 % Regroupement : 70 % Colonnes enterrées : 4 %
Moyen de pré collecte	Sacs non fournis Bacs individuels et collectifs	Bacs de regroupement	Bacs individuels Bacs de regroupement Colonnes enterrées	Bacs individuels Bacs de regroupement	Sacs plastiques Bacs de regroupement Colonnes enterrées	Sacs plastiques Bacs individuels Bacs de regroupement Colonnes enterrées
Matériel de collecte	BOM	BOM	BOM Camion grue	BOM	BOM	BOM Camion grue
Opérateur de collecte	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie

(Source : Etude préalable à l'instauration d'une tarification incitative)

	CCVLV	SICTOM MSQ	CAUVALDOR	SYMICTOM PG	Grand Cahors	Grand Figeac
Population municipale	14 674	16 021	42 623	22 703	40 898	43 098
Type d'habitat	Rural	Rural	Rural	Rural	Mixte-Rural	Rural

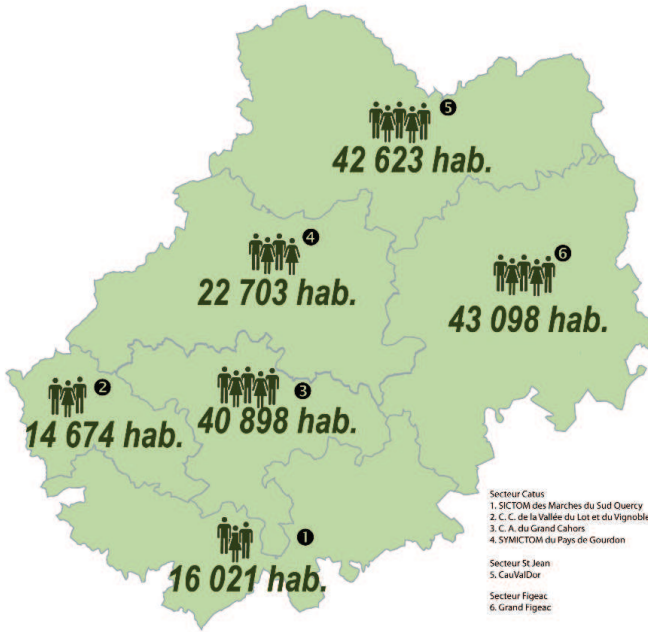


Figure 15 : Répartition de la population en fonction de la collectivité de collecte

2.2.2. Emballages en verre

La collecte du verre est assurée en régie par les services du SYDED du Lot, grâce à près de 1 250 colonnes d'apport volontaire réparties sur le département.

2.2.3. Déchetteries

Les déchetteries disposent des équipements permettant de collecter séparément :

- les végétaux,
- les cartons,
- les ferrailles,
- les gravats,
- les encombrants,
- les pneus,
- les textiles,
- le bois non-traité (palettes, cagettes) et le bois traité,
- les DEEE,
- les D.D.S (ainsi que les déchets dangereux des professionnels en quantités dispersées),
- les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.),
- les Déchets d'Eléments d'Ameublement (21 déchetteries),
- l'amiante (1 site).

Il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés et clôturés, où les particuliers et les professionnels peuvent apporter leurs déchets encombrants et toxiques triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter ou stocker au mieux les matériaux qui les constituent.

Les déchetteries du Lot sont toutes exploitées par le SYDED. Ce mode d'exploitation a l'avantage d'offrir aux usagers les mêmes conditions de fonctionnement pour toutes les unités du département.

Le réseau compte 29 déchetteries soit un ratio moyen d'une déchetterie pour 600 habitants. Géographiquement, ce réseau permet à la quasi-totalité des habitants de bénéficier d'une déchetterie dans un rayon de 12 km.



Figure 16 : Carte représentant le réseau des déchetteries

L'accès est libre pour les particuliers dans toutes les déchetteries quel que soit leur lieu de domicile.

Pour les professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs), l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies par le biais d'un protocole d'accord avec les chambres consulaires depuis 2001. Chaque professionnel doit acquitter un droit d'accès (annuel ou au passage) qui lui permet de déposer gratuitement certains déchets (papiers, cartons, métaux, batteries ...) alors que d'autres sont facturés en fonction des quantités apportées (végétaux, DDS, gravats ...)

La fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter, entre 2013 et 2016 le taux de passage a connu une augmentation de 14% (299 000 en 2013 contre 340 097 en 2016), pour 56 548 tonnes de déchets volumineux ou toxiques collectés en 2016.

2.2.4. Démarche d'amélioration de la collecte sélective

Le SYDED du Lot est historiquement engagé dans la collecte sélective, avec des performances quantitatives d'un bon niveau : 108 kg/hab d'emballages recyclés en 2016 (EMR + papier + verre). Toutefois, une étude menée en 2006 a révélé une détérioration de la qualité du tri liée à une collecte sélective déjà ancienne.

Souhaitant maîtriser les coûts de cette activité et maintenir des conditions de travail acceptables pour les agents de tri, le SYDED du Lot a décidé d'engager dès 2007 une démarche d'accompagnement des collectivités de collecte pour améliorer le tri sélectif. Cette démarche comprend une analyse des coûts (e-coûts menée en 2007), un état des lieux du service (cartographie des tournées, diagnostic des dysfonctionnements de collecte, état du tri sélectif sur le territoire de l'EPCI) et propose des pistes d'amélioration aussi bien techniques que de communication.

Couplé à un dispositif de tarification du tri indexée sur le taux de refus et les performances des collectivités, cet accompagnement technique, méthodologique et humain permet au SYDED :

- de disposer d'une bonne connaissance du dispositif de collecte (cartographie et base de données) et d'identifier les leviers d'amélioration du tri de ses collectivités membres,
- d'être reconnu, comme un partenaire dont les compétences sont appréciées, grâce à son équipe d'animateurs,
- de constater une amélioration globale de la qualité du tri : passage du taux de refus de 30% à 20% en 5 ans.

Grâce à des évaluations annuelles, l'impact des actions d'amélioration proposées aux collectivités a pu être analysé et des « corrections » supplémentaires ont pu être apportées. Ainsi, cette démarche s'est poursuivie sur du long terme avec l'intervention en continue des animateurs du SYDED auprès de ses adhérents.

2.2.5. Quantités collectées

Le tableau ci-dessous reprend les quantités de déchets collectés en kg/hab pour chaque collectivité adhérente.

Collectivités	SICTOM des Marches du Sud Quercy	Communauté de Communes du Lot et du Vignoble	CA Grand Cahors	SYMICTOM du Pays de Gourdon	Communauté de Communes Causses et Vallées de la Dordogne	CC du Grand Figeac	France
Année de référence	2016	2016	2016	2016	2016	2016	2015
Population	16 016 hab	14 670 hab	40 919 hab	22 739 hab	42 460 hab	43 313 hab	66 744 853 hab
Verre	41	45	38	37	37	40	29
Emballages (avec papiers) + cartons	94	98	101	102	87	86	51
OM résiduelles	187	232	260	227	221	208	261
Total Ordures ménagères	322	374	400	367	345	334	341
Déchets de déchetterie hors recyclables (verre, carton, emb. Papier)	172	252	167	215	286	184	150
Total DMA*	494	626	567	581	631	518	491

* DMA = Déchets Ménagers et Assimilés (OM + déchets collectés en déchetterie) (ici hors gravats)

Nous remarquons que toutes les collectivités du territoire produisent moins d'ordures ménagères résiduelles que la moyenne nationale. Toutefois, au niveau des déchets ménagers et assimilés, le territoire du SYDED produit des quantités supérieures à la moyenne nationale.

Ce résultat s'explique notamment par la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques sur le département depuis 2012. Une partie des ordures ménagères a pu ainsi être captée avec les emballages et mieux valorisée. D'autre part, le territoire majoritairement rural offre peu de solutions aux professionnels pour gérer leurs déchets, ils utilisent alors le service de collecte public.

2.2.6. Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

L'analyse de l'organisation de la collecte des déchets sur le territoire permet d'exposer les faits suivants :

- une collecte des déchets bien structurée,
- un service public fortement utilisé par les professionnels,
- un fort partenariat entre les collectivités assurant la collecte et le SYDED du Lot,
- pas de mesure incitative existante pour les particuliers.

L'organisation de la collecte des déchets semble être un atout pour mener des actions de prévention sur le territoire. Le PLPDMA pourra être mené en partenariat avec les collectivités de collecte et s'appuyer sur l'équipe existante en charge de l'amélioration des collectes. Toutefois, des mesures incitatives pourront être envisagées pour amplifier les actions de sensibilisation et offrir un service public plus juste aux usagers.

2.3. Données déchets du SYDED du Lot

2.3.1. Evolution de la production de déchets du SYDED du Lot

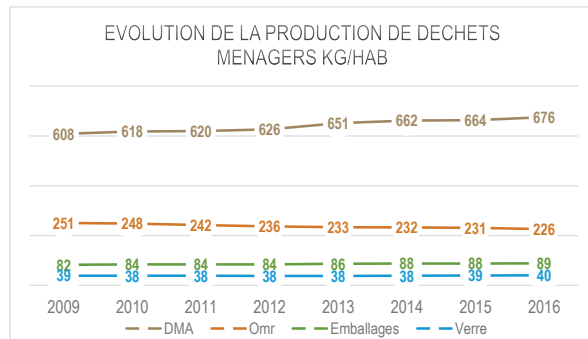


Figure 17 : Evolution de la production de déchets par catégorie

Depuis 2013, la production globale de Déchets Ménagers et Assimilés présente une augmentation de 61 kg/hab entre 2009 et 2016. A contrario, les Ordures Ménagères et Assimilées (déchets collectés hors déchetterie) ont diminué de 17 kg/hab. Il semble que les actions de prévention renforcées ont permis de réduire la production des déchets non-occasionnels. Ce résultat montre que les actions de prévention n'ont pas eu d'effet sur les déchets apportés en déchetterie qui augmentent chaque année depuis 2013.

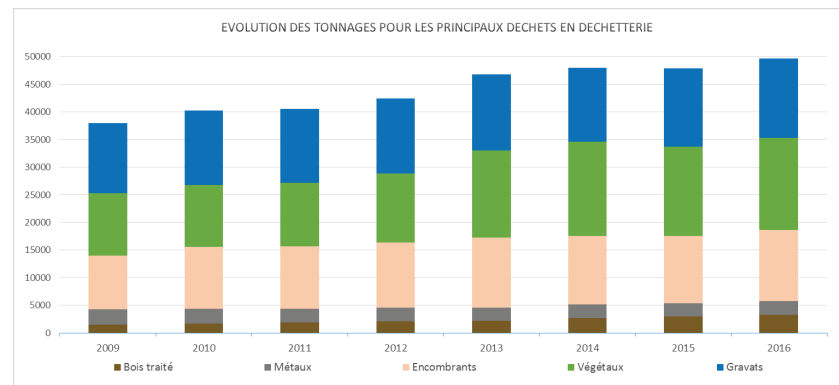


Figure 18 : Evolution de la production de déchets en déchetterie par catégorie

Les tonnages des déchets traités en déchetterie augmentent chaque année. Toutefois depuis 2013 cette augmentation semble se stabiliser. Les principaux flux des déchetteries restent les déchets végétaux, les gravats et les encombrants. L'augmentation des végétaux, peut s'expliquer par l'adoption en 2012 d'un arrêté préfectoral rappelant l'interdiction légale de brûler à l'air libre les déchets verts des particuliers et des collectivités (parcs et jardins). D'autre part, le département a connu une reprise de l'immobilier ces dernières années pouvant expliquer l'augmentation des encombrants et des gravats. De plus, l'accueil des professionnels en déchetterie a permis de résoudre le problème des dépôts sauvages sur le territoire mais cela a entraîné une augmentation des déchets, notamment de gravats amenés en déchetterie.

2.3.2. Evolution de la production des déchets au niveau des collectivités

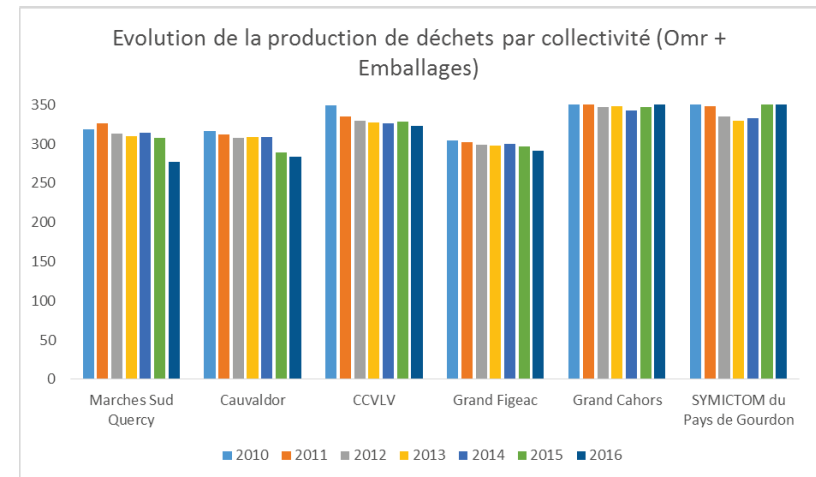


Figure 19 : Evolution de la production de déchets par collectivité

D'après le graphique de la figure 19, l'évolution de la production de déchets varie en fonction des collectivités. En effet, le SICTOM des Marches Sud Quercy et CauValDor ont fortement réduit leur production, contrairement au Pays de Gourdon ou au Grand Cahors.

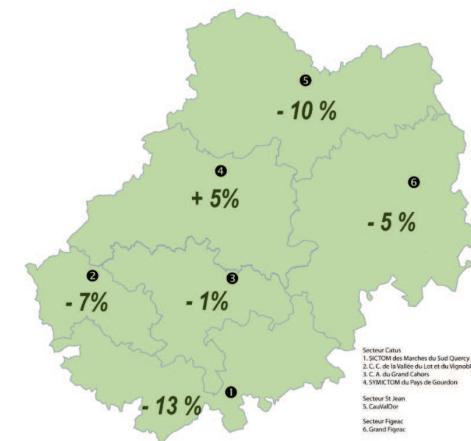


Figure 20 : Carte des collectivités en fonction du taux de réduction de leur production de déchets

2.3.3. Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

L'analyse de l'évolution de la production des déchets sur le département, permet d'exposer les faits suivants :

- une augmentation des Déchets Ménagers et Assimilés depuis 2012,
- une réduction de la production des Ordures Ménagères et Assimilées,
- des difficultés à réduire les déchets apportés en déchetterie,
- les végétaux, les gravats et les encombrants sont les flux principaux en déchetterie,
- un taux de réduction des Ordures Ménagères et Assimilées fortement variable entre les collectivités.

Les actions du PLPDMA devront intégrer ces problématiques pour adapter au mieux les actions mises en œuvre. En effet, bien qu'il semble difficile de réduire les déchets occasionnels, certaines actions devront viser la réduction des végétaux et des encombrants et les déchets des professionnels. Par ailleurs, les territoires affichant un faible taux de réduction (SYMICTOM du Pays de Gourdon et CA du Grand Cahors) pourront être ciblés en priorité pour les actions de sensibilisation.

2.4. Traitement et valorisation des déchets

2.4.1. Déchetteries

Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. Les végétaux, le bois non traité et les gravats sont entièrement gérés par le SYDED du Lot. Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage (ISDND).

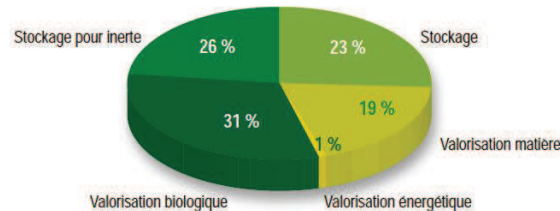


Figure 21 : Répartition des modes de traitement pour les déchets collectés en déchetterie

Zoom sur les végétaux :

Le SYDED du Lot a développé des réseaux de chaleur sur tout le département. Pour alimenter ses réseaux de chaleur, l'équipe utilise un processus qui permet de séparer et donc de récupérer la partie ligneuse des végétaux pour la transformer en plaquette bois. Ainsi, en 2016 près de 3 900 t de bois non-traité et de végétaux ont pu être traités dans ses réseaux de chaleur.

Zoom sur les gravats :

Les gravats collectés sont gérés en régie par le SYDED du Lot qui les stocke dans des ISDI (installation de stockage de déchets inertes). Or, la production de gravats ne cesse d'augmenter chaque année et la capacité de stockage ne pourra bientôt plus répondre au besoin. Le SYDED du Lot rencontre des difficultés pour trouver de nouvelles zones. L'enjeu financier pour la valorisation des déchets inertes sur un territoire calcaire où l'activité des carrières est prégnante, n'est pas assez important pour inciter les professionnels du bâtiment à mieux valoriser leur gravats.

2.4.2. Centres de tri

Les déchets recyclables pré-triés par les habitants sont acheminés vers les **3 centres de tri** du SYDED du Lot, répartis sur plusieurs secteurs géographiques : Nord, Est et Sud-Ouest. Ces équipements exploités en régie traitent les déchets des collectivités lotoises ainsi qu'une partie des déchets des départements limitrophes (SYTTOM 19, SYDOM 12, Fumel Communauté, CABA, Châtaigneraie Cantalienne, Céré et Goule, Causse Al Aubrac, Decazeville, Grand Villefrancois). Le tri par matériaux est réalisé selon un processus où la mécanisation est maîtrisée, permettant ainsi le maintien de l'emploi. Dix catégories de matériaux sont conditionnées et expédiées vers des unités de recyclage hors département.

Le premier a été ouvert à **Catus** (Sud-Ouest) en 1994 et transféré au SYDED du Lot en 1999. Après avoir été sélectionné comme « centre démonstrateur » par CITEO (fusion entre Eco-emballages et Eco-folio) dans le cadre du plan de relance

Dans le même cadre, le second centre de tri mis en service en 2000 à **Saint-Jean-Lagineste** (Nord) a été modernisé en 2016. Les travaux ont permis d'optimiser les performances de tri ainsi que de baisser les coûts d'exploitation tout en améliorant les conditions de travail des agents de tri. La capacité de traitement de ce centre est passé de 13 000 à 20 000 tonnes par an.

Le 3^e centre de tri a été mis en service en 2004 à **Figeac** (Est).

Les quantités prises en charge en 2016 par ces trois centres de tri représentent 27 590 tonnes.

A noter, les équipements du SYDED du Lot disposent d'une capacité de tri supérieure aux quantités collectées sur le département. Cette capacité complémentaire permet de répondre aux besoins des départements limitrophes en terme de tri des recyclables secs (partenariats avec l'Aveyron, la Corrèze, le Lot et Garonne et le Cantal).

Le refus, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères (enfouissement ou valorisation énergétique).

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du taux de refus depuis 2007.

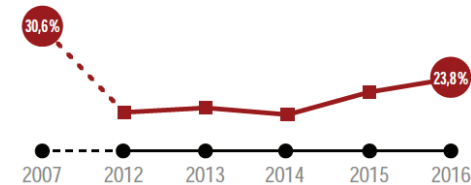


Figure 22 : Evolution du taux de refus

Ce graphique montre que la qualité du tri s'est sensiblement détériorée sur le territoire ces dernières années, avec une augmentation du taux de refus entre 2014 et 2016. Suite à ce résultat, la démarche d'amélioration des collectes a été réactivée en 2017.

2.4.3. Valorisation du verre sur l'ensemble du département

La collecte du verre est effectuée dans le Lot depuis plus de 20 ans. La collecte est organisée en 3 secteurs par le biais de 4 camions grues (parc camions du SYDED du Lot) et elle est effectuée sur des points d'apports volontaires « récup' verres » d'une capacité moyenne de 3 m³. Le verre ainsi collecté (7 261 tonnes en 2016) est ensuite transporté vers la Verrerie Ouvrière d'Albi à St-Juery (81) qui en assure le recyclage.

2.4.4. Plateformes de compostage des végétaux

Le compostage des déchets verts collectés sur les déchetteries, est assuré par le SYDED du Lot grâce à un réseau de 3 plateformes de compostage. Ainsi, en 2016, 16 663 tonnes de végétaux ont été compostés directement sur les plateformes. Le compost produit (norme NF U 44-051 : 2006) est repris gratuitement par les collectivités et les particuliers. Il est mis à disposition sur les déchetteries afin de faciliter sa distribution.

L'augmentation des végétaux a entraîné une surcharge de ces plateformes de compostage, leur capacité de traitement ne sera bientôt plus suffisante pour répondre aux besoins.

2.4.5. Plateformes de valorisation du bois non traité

Le bois issu de palettes et de cagettes collectées sur le réseau des déchetteries, les déchets de l'industrie du bois ou encore par les activités d'élagage du Département du Lot est valorisé en bois de chauffage. Actuellement 3 plateformes de valorisation du bois sont gérées par le SYDED du Lot afin d'alimenter les 13 chaudières à bois des réseaux de chaleur. Elles sont également vendues à des exploitants de chaufferies collectives (Hôtel et Maison du département, commune de Nuzéjouls, ateliers municipaux de Cahors, communauté de communes Quercy-Bouriane).

En 2016, 11 171 tonnes de bois ont été prises en charge au total : 47 % de plaquettes forestières,

28 % de déchets de l'industrie du bois,
14 % des plaquettes employées proviennent du bois brut (palettes, cagettes) collecté sur les déchetteries du SYDE du Lot,
11 % de biomasse issue des déchets verts.

2.4.6. Composteur électromécanique

Depuis 2017, le SYDED du Lot expérimente le prototype d'un composteur électromécanique avec une capacité de traitement de 1350 kg/semaine de biodéchets. Ce prototype a la spécificité de pouvoir obtenir un produit mature après seulement 5 jours.

Actuellement cet équipement est testé sur la base de valorisation du secteur de Catus pour traiter les biodéchets du centre hospitalier de Cahors. Suite à cette phase expérimentale et à la maîtrise du processus, l'objectif est de déployer ce type de composteur à plusieurs établissements isolés produisant un tonnage important de biodéchets.

2.4.7. Installations d'élimination

En ce qui concerne le traitement des OMR, encombrants et refus, le SYDED du Lot ne gère plus d'Installation de Stockage depuis le 31 décembre 2009. Il oriente ses déchets (60 512 tonnes en 2016) vers des centres de traitement extérieurs au département :

- ISDND de la DRIMM à Montech (82) : 69 %,
- Incinérateur du SYTTOM 19 à St Pantaléon de Larche (19) : 21 %,
- ISDND de Villefranche de Rouergue (12) : 3 %,
- ISDND de PAPREC à Perbousie (19) : 7%.

Afin d'optimiser leur acheminement vers les sites de traitement (coût et impact environnemental), 7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire du SYDED du Lot pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres.

2.4.8. Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

L'analyse des modes de traitement des déchets sur le territoire permet d'exposer les faits suivants :

- Un fort intérêt pour la réduction des ordures ménagères dû à l'absence de centre de traitement,
- Des équipements importants pour le recyclage et la valorisation : 3 centres de tri, 13 réseaux de chaleur, 3 plateformes de compostage et de valorisation du bois,
- Des zones de stockages des déchets inertes en saturation.

Le programme de prévention des déchets doit prendre en compte ces différents enjeux. Le PLPDMA pourra notamment développer de nouvelles filières de valorisation des gravats, ou encore réduire les ordures ménagères en développant le compostage de proximité. Par ailleurs, la valorisation des matières représentant un enjeu important pour le territoire, la réduction des emballages ne représente pas un axe d'action prioritaire.

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-25_15_11_18-DE

Reçu le 23/11/2018

2.5. Réalisation d'une étude MODECOM™

En 2012, le SYDED du Lot a choisi de réaliser une caractérisation des ordures ménagères du territoire du Lot selon les prescriptions MODECOM™.

Cette étude réalisée par un bureau d'études a permis de trier plus de 3 tonnes d'ordures ménagères. Afin de tenir compte des spécificités du département et des flux saisonniers, deux campagnes de caractérisation ont été menées (été et hiver).

Les résultats de l'étude montrent que sur les 236 kg d'OMR collectés par habitant et par an, près de 75 % pourraient être détournés des bacs marrons/gris :

- 30 % sont recyclables (cartons, bouteille PET, boîtes de conserve...),
- 45 % pourraient faire l'objet d'actions de prévention telles que : composter ses déchets, limiter le gaspillage alimentaire, favoriser l'achat durable....



Figure 23 : Résultat du MODECOM, 2012

Zoom sur les textiles :

Le graphique ci-dessous met en évidence les quantités de textile collectées en kg/hab sur le territoire du SYDED du Lot. D'après les résultats du MODECOM™, avec seulement 3,9 kg/hab de textile collecté sur le territoire, le SYDED du Lot peut encore réduire ces quantités présentes dans les ordures ménagères.

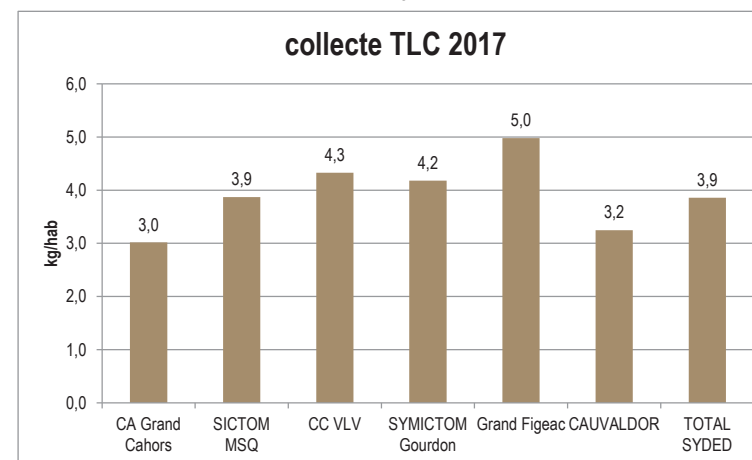


Figure 24 : Quantité de textile collectée sur chaque collectivité

2.5.1. Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

L'analyse du MODECOM permet d'exposer les faits suivants :

- une grosse part de biodéchets dans les ordures ménagères : environ 30 % des ordures ménagères,
- une forte présence de textiles sanitaires dans les ordures ménagères,
- un gaspillage alimentaire important.

Les actions du PLPDMA devront considérer ces gisements afin d'optimiser le potentiel de réduction des actions.

2.6. Les acteurs et relais potentiels

Pour la mise en place de ce nouveau programme de prévention des déchets, le SYDED du Lot devra s'appuyer sur l'ensemble des acteurs et relais locaux présents sur le territoire.

- Collectivités et organismes institutionnels :

- Communes : 320 communes
- Collectivités adhérentes : 6
- Conseil départemental
- Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
- Pays
- Communautés de communes et communautés d'agglomération
- ADEME
- DREAL
- DDT
- DDCSPP
- ARS
- ...

- Réseau professionnel :

- Chambres consulaires
- Organisations professionnelles : syndicats, confédérations, associations de commerçants, clubs d'entreprises, fédérations...
- Artisans et Commerçants
- Industriels
- Entreprises d'insertion
- ...

- Tissu associatif :

- Association de l'économie sociale et solidaire
- Association de protection de l'environnement
- Association de quartier
- Association sportive, culturelle et de loisirs
- Association caritative
- Epicerie sociales et solidaires
- Association de consommateurs ...

- Milieu éducatif et enseignement :

- Ecoles primaires et maternelles
- Collèges
- Lycées
- Centre de formation
- Centre de loisirs
- ...

- Acteurs du logement :

- Centres sociaux
- Bailleurs sociaux

Le tissu d'acteurs mobilisables est riche. C'est une opportunité importante pour le programme de prévention, qui devra s'appuyer sur ce réseau existant pour impulser et renforcer les actions. De plus, un grand nombre d'acteurs est déjà partenaire du SYDED du Lot (Emmaüs, Regain, Recup'Rit, Banque alimentaire, Chambre des métiers et de l'artisanat, Conseil Départemental...). L'animation des actions sera facilitée de part ces acteurs déjà mobilisés.

2.7. De la prévention depuis 2010

2.7.1. Bilan du programme de prévention de 2010-2015

Le SYDED du Lot a conduit volontairement un programme local de prévention des déchets entre 2010 et 2015. Ce premier programme soutenu financièrement par l'ADEME avait pour objectif une réduction des Ordures Ménagères et Assimilées de 7% par rapport à 2009.

Lors de ces 5 années du programme, le SYDED du Lot a développé des actions de réduction suivant 6 grands axes de travail :

Axe 1 : Actions de sensibilisation des publics à la prévention des déchets : *stands grand public, animations scolaires,...*

Axe 2 : Actions éco-exemplaires : *développement de l'éco-exemplarité au sein de la structure*

Axe 3 : Actions emblématiques nationales : *promotion du compostage individuel et collectif*

Axe 4 : Actions d'évitement de la production de déchets : *développement du réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du stop-pub, promotion des sacs réutilisables,...*

Axe 5 : Actions de prévention qualitative : *sensibilisation à la toxicité des produits*

Axe 6 : Actions transversales

Quelques résultats réalisés au bilan de ce 1^{er} programme de prévention de 5 ans :

- 93 partenaires mobilisés
- 5800 composteurs individuels distribués
- 104 sites équipés d'un composteur collectif
- 830 animations réalisées
- 3 déchetteries équipées de zone de réemploi
- 12 ETP mobilisés sur le projet en 2015 : moyens humains importants

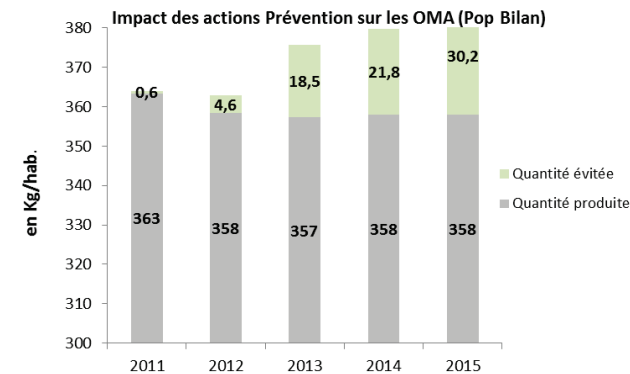
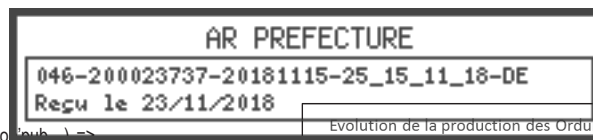


Figure 25 : Impact du 1^{er} programme de prévention sur les OMA

En Kg/hab	2009	2015	Evolution
Omr	255	231	-9,5%
Verre	39	39,3	0,2%
Emb	83,3	87,6	5,2%
Total	378	358	-5,3 %

Suivant le graphique de la figure 25, les actions de prévention ont permis d'éviter 30,2 kg/hab. Sans la mise en place de ce programme, les quantités produites par habitant seraient à ce jour proche des 388,2 kg/hab.

Toutefois, au bilan du programme le SYDED du Lot n'a pas atteint l'objectif de réduction de – 7 kg/hab prévu par l'ADEME. La production d'Ordures Ménagères et Assimilées (hors déchetterie) a en effet diminué de 5,3 % et, malgré une réduction des ordures ménagères résiduelles de – 9,5%. Certaines limites rencontrées au cours de ce 1^{er} programme justifient en partie ce résultat.



Freins et limites de ce 1^{er} PLP :

- Le SYDED du Lot a engagé des actions de réduction depuis 2000 (compostage, sacs cabas, stockage public) => objectifs de réduction plus difficiles à atteindre
- Le système de collecte dans le département inclut les déchets des professionnels, or le SYDED ne s'adressant essentiellement qu'aux ménages, il est difficile d'agir sur ce gisement
- Mise en place de la redevance spéciale tardivement
- Présence d'une population touristique forte et difficile à mobiliser, le flux touristique lissé sur l'année équivaut à une ville de 30 000 hab/an supplémentaires sur le département.
- Le lancement de l'extension des consignes de tri des plastiques en 2012 : les informations sur le tri ont pu limiter la portée des messages de réduction

Conscient de ces différents freins, le SYDED du Lot s'est fixé de nouvelles perspectives pour le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage :

- Continuer le travail sur les thématiques prioritaires (biodéchets et réemploi)
- Travailler sur de nouveaux gisements (déchets végétaux, textiles, gravats, emballages) et de nouvelles cibles (tourisme, gros producteurs)
- Poursuivre le rapprochement avec les collectivités de collecte

2.7.2. Bilan du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

En décembre 2014, le SYDED du Lot a été retenu Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), suite à un appel à projet national. Ce programme de 3 ans a pour objectif d'intégrer le territoire dans une démarche exemplaire en matière de réduction et valorisation des déchets.

Ce nouveau dispositif a permis de consolider les actions du 1^{er} programme de prévention et de développer des nouvelles actions innovantes. Nous pouvons retenir notamment que l'équipe mise en place a été maintenue, la communication s'est renforcée, la collaboration avec les collectivités est plus importante et un réseau de référents communaux a été créé.

Les principaux axes de travail concernant la prévention des déchets du programme ZDZG se sont construits autour des perspectives ressorties au bilan du 1^{er} programme de prévention :

Après deux ans d'animation, voici quelques résultats à retenir du programme TZDZG :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire : 28 restaurants engagés dans l'opération Gourmet Bag ; création d'une animation scolaire sur le gaspillage alimentaire,
- Tri à la source des biodéchets : expérimentation d'un composteur électromécanique pour la valorisation des biodéchets, déploiement du compostage collectif (en 2 ans, augmentation de 65% du nombre de sites équipés),
- Limitation des emballages : distribution de sacs réutilisables aux artisans/commerçants de métiers de bouche,
- Développement du réemploi : 4 nouvelles zones de réemploi sur les déchetteries,
- Promotion de l'éco-exemplarité : 24 événements éco-responsables,
- Réduction des déchets verts : 22 communes reconnues « commune 100% compostage »,
- Poursuite de la démarche avec les collectivités : lancement d'une étude territoriale pour la mise en place de la tarification incitative et mise en place de la redevance spéciale sur toutes les collectivités,
- Mise en place d'un réseau de référents : 370 référents environnement présents sur les communes du département : le rôle de ces référents environnement est de faire le relais des actions du SYDED du Lot auprès des habitants de leur commune. Ce réseau important permet d'ancrer les actions dans une démarche de proximité.

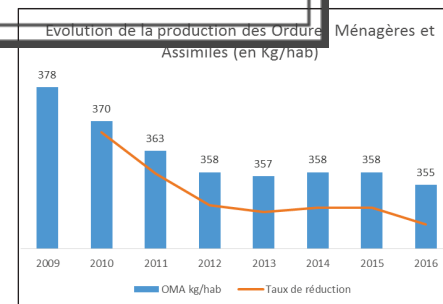


Figure 26 : Evolution de la production des Ordures Ménagères et Assimilées en (kg/hab)

En Kg/hab	2009	2016	Evolution
Omr	255	226	-11%
Verre	39	38	-3%
Emb	83,3	84	1%
Total	378	355	-6%

D'après le graphique de la figure 26, nous observons une baisse importante de la production des OMA entre 2010 et 2012, puis une stabilisation jusqu'en 2015. En 2016, c'est la 1^{ère} baisse des OMA observée depuis 3 ans, ce résultat met en évidence l'impact des actions de prévention qui se sont poursuivies avec le programme TZDZG. En analysant les gisements, il est intéressant de noter que les actions de prévention impactent principalement les ordures ménagères. Ce résultat s'explique par la nature des actions menées : promotion du compostage, sensibilisation au gaspillage alimentaire,...

2.7.3. Enquête comportementale : prévention des déchets

En 2016, une enquête comportementale a été menée dans le cadre du programme local de prévention. L'objectif était d'évaluer les pratiques des lotois en termes de prévention des déchets et d'estimer l'impact qualitatif des actions à l'issue des 5 ans.

Au total, 379 personnes ont été interrogées par téléphone. Les principaux résultats de cette enquête sont les suivants :

- 84 % des personnes interrogées avaient entendu parler de la prévention des déchets, dont 65 % par de la communication locale,
- La pratique du compostage est rentrée dans les habitudes, et semble entraîner un comportement responsable.
- Les déchets alimentaires restent majoritairement compostés ou donnés aux animaux.
- La part des biodéchets des foyers habitant en « habitats collectifs » part toutefois encore dans les ordures ménagères.
- 40% des personnes interrogées font attention aux emballages lors de leurs achats.
- Plus de 80% des personnes interrogées utilisent des filières de réemploi pour leurs textiles.
- 46% des personnes interrogées utilisent systématiquement des produits à usage unique.

Cette enquête montre que les actions menées lors du programme local de prévention ont eu un impact positif sur le comportement de la population. En effet, une des actions phare du 1^{er} programme était la promotion du compostage individuel. De plus, les actions de communication ont atteint leur objectif. Toutefois il y a encore des efforts à mener notamment sur l'utilisation des produits à usage unique.

2.7.4. Coût de la prévention

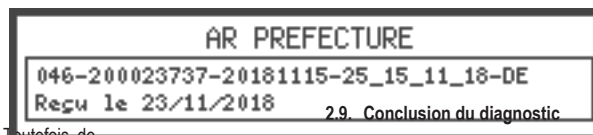
En 2016, le coût des charges directes liées à la prévention représentait une dépense de 2 € HT/hab contre 1 € HT/hab au niveau national (*référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, ADEME, édition 2017*).

Ce résultat montre les moyens importants développés par le SYDED du Lot pour réduire la production et la nocivité des DMA.

2.7.5. Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

L'analyse du bilan des actions de prévention menées depuis 2010, permet de mettre en évidence les faits suivants :

- La présence d'une équipe formée,
- De nombreuses actions menées,
- La maîtrise de certaines actions : compostage et communication,
- La présence d'un réseau de référents communaux,
- La compétence du SYDED du Lot limitée pour agir sur les professionnels,
- La bonne sensibilisation de la population.



Le PLPDMA pourra s'appuyer sur les actions de prévention déjà existantes et sur une équipe formée. Toutefois, de nouveaux modes de communication et de nouvelles actions devront être mises en place pour continuer à susciter l'intérêt de la population.

2.8. Actions territoriales connexes

Le département du Lot recense un grand nombre de territoires engagés dans une politique de développement durable sur lesquels le PLPDMA pourra s'appuyer :

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte : Communauté de Communes du Grand Figeac ; Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ; PETR du Grand Quercy/Pays de Cahors et du Sud du Lot.

- Pôle d'équilibre rural et Territorial : Communauté de communes du Grand Figeac ; Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, Communauté de communes de Cazals-Salviac ; Communauté de commune de la Vallée du Lot et du Vignoble ; Communauté de communes du Causse de Labastide Murat ; Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne ; Communauté de communes du Quercy Blanc ; Communauté de communes Quercy-Bouriane.

- Projet alimentaire de territoire : Communauté d'Agglomération du Grand Cahors ; Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne ; Pays de Figeac.

Afin de proposer une stratégie de territoire adaptée au SYDED du Lot, une analyse sous la forme d'une grille atouts-faiblesses-opportunités-menaces est proposée.

ATOUS	FAIBLESSES
- Service « Animation territoriale » intervenant sur la totalité du territoire - Service « Communication » intervenant dans les établissements scolaires - SYDED du Lot est un acteur incontournable en matière de gestion des déchets - Démarche de communication efficace - De nombreuses actions enclenchées - Equipe formée à la problématique - Ancrage d'actions emblématiques : compostage, stop-pub, gaspillage alimentaire - Communication maîtrisée : animation, stand de sensibilisation - Bonne organisation de collecte et traitement des DMA - Réseau important de déchetteries - Budget important pour la prévention	- Potentiel de réduction inférieur à la moyenne nationale - Absence de mesures incitatives vis à vis des ménages - Diversité des territoires en termes de densité de population - Augmentation constante des déchets occasionnels due à de nouvelles filières professionnelles
OPPORTUNITES	MENACES
- Bonne connaissance de la population - Nombreux relais potentiels via le réseau de référents environnement - Coût de traitement des ordures ménagères important favorisant la prévention - Action pilote en cours d'étude via le territoire ZDZG - Majorité d'habitats individuels propice au compostage de proximité - Grand réseau de partenaires existants - Volonté pour certaines collectivités de mettre en place une tarification incitative - Maillage important de territoires engagés dans une démarche de développement durable - Réglementation : loi biodéchets, loi Garot, tri 5 flux, produits jetables,...	- Population vieillissante moins encline aux changements et peu dynamique - Tourisme : production importante de déchets - nombreuses actions menées au cours du précédent programme de prévention

3. Objectifs du programme

Un programme local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés coordonne un certain nombre d'actions, visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets collectés par le service public, y compris en déchetterie.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = [Ordures ménagères résiduelles (OMR)] + [emballages (dont verre) + papiers] + [apports en déchetterie]

Selon la réglementation, ce PLPDMA doit être compatible avec les plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs :
- la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte parue en 2016, fixant un objectif de réduction de 10 % en kg/hab à l'horizon 2020 par rapport à 2010

- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets en cours d'adoption, fixant un objectif de réduction de 13 % en kg/hab à l'horizon 2025 par rapport à 2010

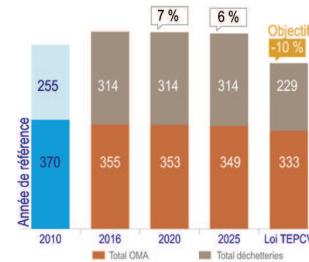
Les territoires se doivent de concourir à ces objectifs mais ont la liberté de les adapter en fonction de leurs problématiques. Ainsi, pour le SYDED du Lot différents scénarios chiffrés ont été envisagés :

Scénario « tendanciel »

Evolution de la population : + 0,6 % en 2020 et + 1,7 % en 2025

- Maintien des actions actuelles : baisse tendancielle en kg/hab des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = DMA hors déchetterie), suite à la stabilisation des tonnages et à l'augmentation de la population.

- Stabilisation des déchets occasionnels



Evolution des quantités de déchets par habitant en 2025, selon ce scénario :

- Par rapport à 2010 : + 6 %

- Par rapport à 2016 : - 1 %

Scénario « renforcement des actions »

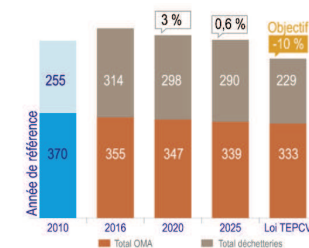
Evolution de la population : + 0,6 % en 2020 et + 1,7 % en 2025

- Lutte contre le gaspillage alimentaire : réduction des OMr de 10 kg/hab en 2025

- Optimisation du compostage de quartier : réduction des OMr de 4 kg/hab en 2025

- Promotion du jardinier durable : réduction des déchets verts non-ligneux de 10 kg/hab en 2025

- Renforcement du réemploi : réduction des encombrants de 15 kg/hab en 2025



Evolution des quantités de déchets par habitant en 2025, selon ce scénario :

- Par rapport à 2010 : + 0,6 %

- Par rapport à 2016 : - 6 %

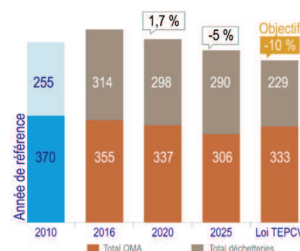
Scénario « mise en place de la tarification incitative »

- Mise en place de la tarification incitative sur le territoire* : réduction de 20 % des déchets (hors déchetteries) en 2025

- Promotion du jardinier durable : réduction des déchets verts non-ligneux de 10 kg/hab en 2025

- Renforcement du réemploi : réduction des encombrants de 15 kg/hab en 2025

* Uniquement sur les collectivités ayant émis le souhait de mettre en place une tarification incitative (soit 4 collectivités à ce jour)



Evolution des quantités de déchets par habitant en 2025, selon ce scénario :

- Par rapport à 2010 : - 5 %

- Par rapport à 2016 : - 11 %

En observant ces différents scénarios, il est important de noter la difficulté de réduire les quantités par rapport à l'année de référence de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. En effet, entre 2010 et 2016 les tonnages ont fortement augmenté (+ 44 kg/hab soit + 7 %). Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des flux collectés en déchetterie, notamment les déchets des professionnels, non pris en compte dans le 1^{er} programme de prévention.

Par ailleurs, contrairement à la plupart des autres collectivités, le SYDED du Lot a la particularité d'avoir initié des actions de prévention avant 2010 ; notamment le déploiement du compostage domestique ou encore la promotion du stop-pub, qui ont déjà pu porter leurs fruits sur la production des déchets ménagers.

Pour le Lot, prendre l'année 2010 comme référence représente un véritable challenge. Ainsi il est intéressant de comparer les objectifs de réduction avec la situation actuelle, soit l'année 2016.

Selon les objectifs présentés, les quantités de déchets risquent de continuer à augmenter s'il n'y a aucun renforcement des actions actuelles. Par ailleurs, bien que le renforcement de certaines actions permettra de réduire les tonnages de 6 % par rapport à 2016, cela n'entraînera qu'une simple stabilisation par rapport à 2010. Ces résultats, montrent que sur le territoire, les actions de communication et de sensibilisation ont besoin d'un levier plus incitatif pour avoir un impact conséquent sur la réduction.

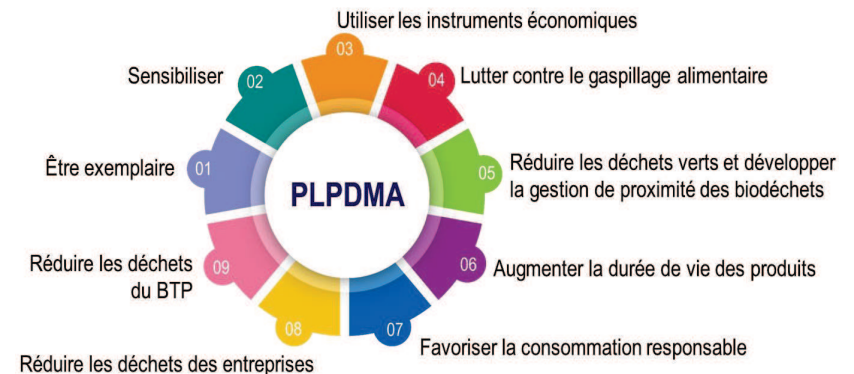
Ainsi, la mise en place d'une tarification incitative sur les territoires ayant émis le souhait de la mettre en place permettrait de réduire les quantités de déchets par habitant de 11 % par rapport à 2016 et de 5 % par rapport à 2010. Ce scénario, bien que présentant un objectif moins ambitieux que la loi de Transition Énergétique, a toutefois l'avantage de concourir aux objectifs nationaux et régionaux, compte tenu des spécificités territoriales du SYDED du Lot.

D'autre part, la Région a étudié pour chacun des départements le taux de réduction théorique nécessaire pour contribuer à l'atteinte de l'objectif régional, ainsi pour le Lot, cette contribution correspondrait à une réduction des tonnages de - 6% à échéance 2025. (Source : Plan de prévention et de gestion des déchets, Réunion territoriale, Rodez 15 février 2018).

Considérant ces différents enjeux, la commission consultative d'élaboration et de suivi réunie le 28 mai 2018 s'est arrêtée sur le scénario « mise en place de la tarification incitative » avec un objectif de réduction de 11% des DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2016 et de 5 % par rapport à 2010. En effet, cet objectif semble réaliste et atteignable suite à l'étude menée sur la tarification incitative au cours de l'année 2018. Il est apparu comme le plus cohérent pour répondre aux plans et programmes d'échelons supérieurs.

4. Actions du PLPDMA 2019-2025

Le programme local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYDED du Lot, se traduit par la mise en place de 17 actions réparties en 9 axes de travail.





Ce plan d'actions a été défini de manière à :

- être cohérent avec le plan national de prévention des déchets 2014-2020,
- prendre en compte les gisements et les cibles prioritaires identifiés lors de l'état des lieux du territoire,
- répondre à l'objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire du SYDED du Lot de 5 % en kg/hab en 2025.

4.1. Etre exemplaire

• Action n°1 : Développement de l'éco-exemplarité

Objectif : Poursuivre et renforcer la démarche d'éco-exemplarité au sein du SYDED du Lot et élargir cette démarche à d'autres collectivités et administrations. L'objectif est de montrer l'exemple au niveau des établissements publics pour donner une crédibilité au programme.

Eléments du diagnostic : Depuis plusieurs années, le SYDED du Lot, fortement impliqué dans les questions environnementales, a vu comme une évidence de développer l'éco-exemplarité au sein de ses services.

Descriptif de l'action : A l'occasion du premier programme de prévention des déchets, le SYDED du Lot a initié cette démarche au sein de ses services, avec notamment la mise en place du compostage, la mise en place du tri, ou encore l'installation de nichoirs. Cette démarche s'est poursuivie dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » par la diffusion des éco-gestes à adopter au bureau, ou encore la réutilisation du brouillon en cahier de travail....

Pour le programme de prévention 2019-2025, le SYDED du Lot renforcera sa démarche en intégrant ces notions d'éco-exemplarité à ses manifestations internes et proposera un accompagnement aux collectivités volontaires.

Publics visés : Employés du SYDED du Lot, établissements publics, collectivités.

Déchets évités : Papiers, déchets fermentescibles, déchets dangereux, plastiques

Partenaires : Collectivités adhérentes, communes, écoles, lycées, collèges, hôpitaux, administrations,...

Indicateurs de suivi :

- Nombre de collectivités/établissements engagés dans une démarche éco-exemplaire en partenariat avec le SYDED du Lot.

4.2. Sensibiliser

• Action n°2 : Maintien du réseau de référents environnement

Objectif : Impliquer les élus locaux et avoir un appui local pour amplifier les actions menées par le SYDED du Lot en créant un réseau pérenne autour d'un projet commun.

Eléments du diagnostic : Les référents environnement représentent un réseau de partenaire important, qui reste actif après 4 ans d'existence.

Description : Dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, les élus du SYDED du Lot ont souhaité créer un réseau de référents environnement au sein des communes afin de renforcer la proximité avec les habitants. Ce réseau créé en 2015 recense près de 360 membres. Un référent environnement est un élu du conseil municipal sensible à l'environnement ou un habitant particulièrement impliqué sur les questions environnementales et en mesure de tenir informé le conseil municipal de ses actions. Le référent a pour vocation de jouer un rôle d'interface entre le SYDED du Lot et les communes et de contribuer au déploiement des messages auprès des usagers pour une bonne gestion des déchets et notamment de leur réduction. Par leur implication, ils favorisent la multiplicité des actions de prévention telles que le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou le réemploi. Ce sont des partenaires indispensables au relais et à l'amplification de notre démarche.

Afin de maintenir ce réseau et continuer à diffuser les informations, l'équipe d'animation du PLPDMA pourra :

- créer et proposer des outils spécifiques : opération « référent », visuels,...
- organiser des rencontres annuelles,
- alimenter un espace numérique dédié et créer des interfaces d'échanges.

Publics visés : Elus communaux, grand public

Déchets évités : Déchets ménagers et assimilés

Partenaires : Communes

Indicateur de suivi :

- Nombre de référents environnement
- Taux de participation aux rencontres annuelles

• Action n°3 : Sensibilisation du grand public

Objectif : Eveiller les consciences et permettre aux consommateurs de mieux comprendre le concept de prévention afin de changer les pratiques. Il est important de maintenir des temps de communication pour pérenniser les gestes acquis lors des dernières années.

Eléments du diagnostic : L'étude menée au bilan du 1^{er} programme de prévention a montré que la population possédait une bonne connaissance de la prévention des déchets.

Description : La communication auprès du grand public est une priorité pour l'animation du PLPDMA, elle peut prendre différentes formes :

- Stand de sensibilisation,
- Campagne de communication avec des thématiques ciblées : affichage, spot vidéo, articles de presse,...
- Jeux concours,
- Lancement d'opérations témoins,
- Réseaux sociaux,
- Visites des centres de tri.

Publics visés : Grand public

Déchets évités : Déchets Ménagers et Assimilés

Partenaires : Référents environnement, associations, collectivités, territoires engagés dans une démarche de développement durable

Indicateur de suivi :

- Nombre de stands d'animation
- Nombres d'abonnés sur facebook

• Action n°4 : Poursuite des animations scolaires

Objectif : Faire émerger une prise de conscience chez les plus jeunes en poursuivant les animations scolaires au sein des écoles et des collèges.

Eléments du diagnostic : Organisées depuis de nombreuses années, les animations scolaires sont des actions ancrées pour le territoire.

Description : Les animations dans les classes restent un des moyens privilégiés pour sensibiliser le jeune public. Pour cela, le SYDED du Lot propose aux enseignants un programme d'animation validé par l'inspection académique du Lot. Ces animations sont réalisées par les animateurs du service communication du SYDED du Lot, à la demande des enseignants.



D'autres actions peuvent compléter ce programme d'animations par des opérations emblématiques comme par exemple une collecte de jouets ou de vêtements. Des journées d'échange et d'information dans les lycées pourront être organisées. Les déchets organiques identifiés comme gisement prioritaire dans l'état des lieux seront particulièrement concernés par les sujets de ces animations : compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire

Public visé : Scolaires

Déchets évités : Déchets Ménagers et Assimilés

Partenaires : Inspection académique, établissements scolaires, communes, référents environnement

Indicateur de suivi :

- Nombre d'animations réalisées.

4.3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

- **Action n°5 : Déploiement de la tarification incitative (TI)**

Objectif : Contribuer à réduire les OMA de 20 % à l'horizon 2025

Eléments du diagnostic : Une étude départementale a mis en évidence pour chaque collectivité de collectes, les impacts que représentent l'adoption d'une tarification incitative.

Description : Suite à une étude menée dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » évaluant l'impact de la mise en place d'une tarification incitative, quatre collectivités se sont engagées pour mettre en place une tarification incitative et vont lancer des études de faisabilité sur leur territoire :

- évaluation des besoins en matériel,
- choix du système de facturation,
- élaboration de solutions adaptées à certaines situations,
- information des résultats de l'étude auprès du grand public.

Le SYDED du Lot accompagnera ces collectivités dans la mise en œuvre d'une telle tarification. Il mettra en place des moyens opérationnels pour proposer des alternatives aux usagers qui voudront réduire leurs déchets. Par exemple : compostage domestique, alternatives aux déchetteries telles que le réemploi,...

Le SYDED du Lot construira des outils pour répondre à la demande en partenariat avec les collectivités qui organiseront cette tarification incitative.

Public visé : Usagers du service public

Déchets évités : Ordures ménagères et assimilées

Partenaires : Communauté de communes de Grand Figeac, Communauté d'Agglomération de Grand Cahors, SICTOM des Marches du Sud Quercy, Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'habitants couverts par la TI
- Taux de réduction des OMA sur les territoires en TI

- **Action n°6 : Maintien de la redevance spéciale**

Objectif : Contribuer à réduire les déchets des professionnels collectés par le service public représentant 20% des DMA.

Elément du diagnostic : L'état des lieux a mis en évidence la difficulté d'agir sur ce public, il est nécessaire de faire naître une prise de conscience et d'impliquer les différentes institutions.

Description : Un professionnel a l'obligation de gérer ses déchets jusqu'à leur élimination. Dans le cas où le service public prend en charge cette élimination, il doit payer à hauteur du service déployé, à travers une redevance spéciale. Ainsi, sur

les territoires n'ayant pas mis de tarification incitative, la redevance spéciale représente un levier important pour inciter les professionnels à trier et réduire leurs déchets.

Dans le cadre du PLPDMA, il est important de maintenir cette facturation pour agir efficacement sur les professionnels. Dans ce but, le SYDED du Lot continuera à travailler en étroite collaboration avec les collectivités de collecte à travers des réunions techniques.

Public visé : Collectivités de collecte et professionnels

Déchets évités : Déchets Ménagers et Assimilés

Partenaires : Collectivités de collecte

Indicateur de suivi :

- Nombre de collectivités en redevance spéciale.

- **Action n°7 : Réglementation des apports en déchetterie**

Objectif : Réduire les apports de déchets occasionnels en déchetterie.

Elément du diagnostic : Depuis 2012, il y a une forte augmentation des déchets occasionnels apportés en déchetterie.

Description : Depuis 2012, les quantités apportées en déchetterie ne cessent d'augmenter sur le territoire. Le système actuel de gratuité pour les habitants ne favorise pas les actions de prévention tel que le réemploi ou le jardinier durable.

Dans ce but, le PLPDMA étudiera la possibilité de réglementer les apports en déchetterie, par exemple en limitant les passages autorisés à l'année.

Public visé : Usagers et professionnels

Déchets évités : Déchets occasionnels

Partenaires : Communes, référents, les collectivités de collecte, les organismes professionnels

Indicateur de suivi :

- Tonnage des déchets apportés en déchetterie / an
- Nombre moyen de passage par habitant / an

4.4. Lutter contre le gaspillage alimentaire

- **Action n°8 : Promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des particuliers**

Objectifs : Contribuer à réduire 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025

Elément de diagnostic : Le gaspillage alimentaire représente 19 kg/hab/an d'ordures ménagères.

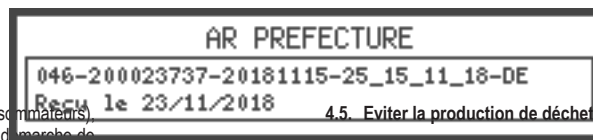
Description : Au cours du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SYDED du Lot a pu initier les premières actions sur cette thématique, en expérimentant notamment de nombreux outils. A travers le PLPDMA, il est nécessaire de renforcer ce travail et déployer ces actions.

Concrètement, pour lutter contre le gaspillage alimentaire auprès des particuliers, il est envisagé de :

- proposer une animation scolaire auprès des collèges,
- réaliser des animations spécifiques au sein d'ateliers de cuisine,
- lancer une campagne de communication dédiée,
- déployer le stand pédagogique « ma cuisine anti-gaspi ».

Public visé : Grand public

Déchets évités : Déchets de cuisine et de table



Partenaires : Département, communes, référents environnement, associations (caritatives, sociales, consommateurs), collectivités territoriales, inspection académique, épiceries sociales et solidaires, territoires engagés dans une démarche de développement durable

Indicateur de suivi :

- Evolution du % de déchets alimentaires dans les ordures ménagères (réalisation d'un MODECOM au bilan du PLPDMA)

• **Action n°9 : Accompagnement des professionnels dans une démarche anti-gaspi**

Objectif : Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025

Élément de diagnostic : Le gaspillage alimentaire représente 19 kg/hab/an d'ordures ménagères.

Description : Depuis la loi du 17 août 2015, l'Etat et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales doivent mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de leurs services de restauration collective. Sur le Lot, le gaspillage alimentaire représente près de 3 300 tonnes de déchets. De plus, il faut noter que la population gaspille 4 fois plus en restauration. Conscient de ces enjeux, le SYDED du Lot accompagnera les professionnels de la restauration collective dans le cadre du PLPDMA :

- mobilisation et accompagnement technique pour établir un diagnostic : pesée, enquête,...
- analyse des données et proposition d'actions de mise en œuvre,
- accompagnement et suivi des actions de sensibilisation.

Public visé : Ensemble des établissements proposant une restauration sur place

Déchets évités : Déchets de cuisine et de table

Partenaires : Communes, Référents environnement, Associations, Collectivités adhérentes, Territoires engagés dans une démarche de développement durable

Indicateur de suivi :

- Nombre d'établissements accompagnés.

• **Action n°10 : Promotion du Gourmet Bag**

Objectif : Inciter les restaurants à réduire le gaspillage alimentaire et augmenter le nombre d'établissements proposant le « Gourmet Bag ».

Élément de diagnostic : Le gaspillage alimentaire représente 19 kg/hab/an d'ordures ménagères. D'autre part, l'activité touristique du département entraîne un nombre important de restaurants.

Description : Le « Gourmet Bag » est une pratique consistant à proposer aux clients d'un restaurant de repartir avec son repas s'il n'est pas terminé. Au cours du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SYDED du Lot accompagné à ce jour près de 69 restaurants dans cette démarche. Cette action sera poursuivie dans le cadre du PLPDMA et se traduira de la manière suivante :

- démarchage des restaurants volontaires,
- distribution gratuite d'un kit de communication : boîte, chevalet de communication, autocollant vitrine,
- signature d'une convention impliquant le restaurant dans une démarche globale d'amélioration de sa gestion des déchets,
- suivi et accompagnement personnalisés à la demande.

Public visé : Professionnel de la restauration commerciale et grand public.

Déchets évités : Déchets de cuisine et de table.

Partenaires : Communes, référents environnement, organisations professionnelles, territoires engagés dans une démarche de développement durable, réseau des Bonnes Tables du Lot.

Indicateur de suivi :

- Nombre de restaurants engagés

4.5. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

• **Action n°11 : Promotion du compostage individuel**

Objectif : Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères et accroître le nombre de foyers pratiquant le compostage.

Élément de diagnostic : Les biodéchets représentent 45kg/hab des ordures ménagères (hors gaspillage alimentaire). De plus, le caractère rural du département et la forte proportion d'habitat individuel facilitent la pratique du compostage domestique.

Description : Depuis 2002, le SYDED du Lot a initié la promotion du compostage individuel. C'est naturellement qu'il l'a poursuivi dans le cadre du 1^{er} programme de prévention et du programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Le caractère rural de notre département est un atout pour la pratique du compostage individuel, ainsi cette action reste primordiale pour réduire les déchets et sera maintenue dans le PLPDMA. En parallèle, pour généraliser la pratique aux habitats collectifs, des alternatives telles que le lombricompostage ou la promotion de l'utilisation de poules pourront être étudiées. L'information sera relayée par le réseau de référents environnement et des actions de sensibilisation pourront avoir lieu lors de la semaine nationale du compostage.

Public visé : Foyers avec jardin

Déchets évités : Biodéchets

Partenaires : Référents environnement, territoires engagés dans une démarche de développement durable, Collectivité de collecte

Indicateurs de suivi :

- Nombre de composteurs individuels vendus
- % de foyers avec jardin équipé d'un composteur SYDED

• **Action n°12 : Promotion du compostage collectif**

Objectif : Réduire les quantités de biodéchets dans les ordures ménagères, généraliser l'installation de composteurs collectifs et maintenir les sites installés.

Élément de diagnostic : Les biodéchets représentent 45kg/hab des ordures ménagères (hors gaspillage alimentaire). Le caractère rural du département rend propice la pratique du compostage de proximité pour les bourgs de village ou encore les établissements produisant une part trop importante pour un composteur individuel.

Description : Le SYDED du Lot développe le compostage collectif depuis 2012 auprès des « gros producteurs » de biodéchets (école, EHPAD, collèges, restaurants,...). Le SYDED du Lot propose aux structures concernées la vente d'un kit à 100 € TTC, des outils de communication adaptés et un accompagnement personnalisé pour étudier la faisabilité du projet. Pour le PLPDMA, il est naturel de continuer cet accompagnement en axant toutefois le travail sur les composteurs de bourg ou de quartier encore peu développés sur le département. Par ailleurs, au cours du programme ZDZG un prototype d'un composteur électromécanique a pu être expérimenté pour réduire le temps de maturation à une semaine. Ce matériel peut répondre aux problématiques des gros producteurs isolés produisant de trop grandes quantités pour un composteur collectif.

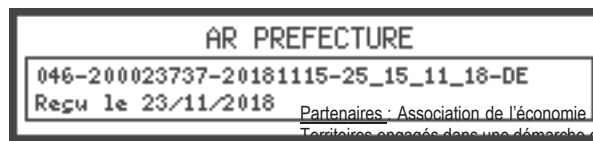
Public visé : Gros producteurs, grand public

Déchets évités : Biodéchets

Partenaires : Commune, référents environnement, professionnels

Indicateur de suivi :

- Nombre de sites équipés



Partenaires : Association de l'économie sociale et solidaire, communes, référents environnement, collectivités de collecte, Territoires engagés dans une démarche de développement durable.

- **Action n°13 : Réduction des déchets verts et promotion du jardiner au naturel**

Objectifs : Réduire les apports de déchets verts en déchetterie et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Elément du diagnostic : L'apport de déchets verts en déchetterie augmente depuis quelques années. Cette augmentation constante est due principalement à l'arrêté préfectoral de 2012 rappelant l'interdiction légale de brûler à l'air libre ce type de déchets issus des particuliers et des collectivités (parcs et jardins).

Description : Aujourd'hui les plateformes de compostage représentent des coûts de gestion de plus en plus importants et donc un enjeu majeur pour le SYDED du Lot. De plus, il est admis que de nombreux aller/retour à la déchetterie pourraient être évités par des gestes simples. Conscients de ces enjeux, un premier travail a été réalisé dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » avec la création d'un panneau pédagogique et des stands de sensibilisation en déchetterie. Pour le PLPDMA, il faudra poursuivre cette sensibilisation en utilisant les outils réalisés et renforcer les actions sur le territoire :

- Animation de stand sur le jardiner durable,
- Communiquer les bonnes pratiques au sein des déchetteries,
- Sensibiliser les communes sur leurs propres pratiques (exemple : démonstration de broyage),
- Développer des partenariats avec des associations ou des jardins partagés,
- Promouvoir l'éco-pâturage.

Public visé : Communes, grand public, professionnels

Déchets évités : Végétaux, produits dangereux

Partenaires : Communes, référents environnement, associations, chambre consulaire, collectivités de collecte, entreprises d'insertion, Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de la Santé...

Indicateur de suivi :

- Evolution de la quantité de déchets verts collectés en déchetterie.

4.6. Augmenter la durée de vie des produits

- **Action n°14 : Promotion du réemploi et de la réutilisation sur l'ensemble du territoire**

Objectif : Encourager et valoriser les initiatives de réemploi et réduire les apports d'encombrants en déchetterie.

Elément du diagnostic : L'apport des encombrants en déchetterie ne cesse d'augmenter chaque année.

Description : Depuis 2014, le SYDED du Lot a développé des zones de réemploi sur les déchetteries en partenariat avec les associations Emmaüs Cahors et Recup'rit. Aujourd'hui, le département compte 5 zones de réemploi (Cahors, Gourdon, Puy l'Evêque, Martel, Vayrac). D'autre part, dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », une campagne de communication a été réalisée pour favoriser le réemploi des textiles.

Ce nouveau programme de prévention sera l'occasion d'intensifier ces actions, d'adapter la communication auprès des usagers et de développer de nouveaux axes de travail. La promotion du réemploi et de la réutilisation se traduira de différentes formes :

- mettre en place de nouvelles zones de réemploi,
- optimiser la filière des textiles,
- promouvoir le réseau Repara'cteur de la Chambre de Métiers et participation à des journées de la réparation,
- encourager des actions citoyennes comme les boîtes à livre dans les communes.

Public visé : Grand public

Déchets évités : Mobilier, textile, électroménagers

Indicateurs de suivi :

- Tonnage collecté en zone de réemploi.
- Quantité de textile collectée via les bornes.

4.7. Favoriser la consommation responsable

- **Action n°15 : Promotion de l'éco-responsabilité auprès du grand public**

Objectif : Sensibiliser les citoyens à une consommation plus responsable et mobiliser de nouveaux relais pour diffuser les messages vers les consommateurs.

Elément du diagnostic : De nombreuses actions ont été initiées au cours du programme « Territoire Zéro, Déchet Zéro Gaspillage » et la population semble être de plus en plus concernée.

Description : Les actions de sensibilisation déjà menées depuis 2010 devront être poursuivies, pour faire prendre conscience à la population l'importance de chaque geste à la maison mais aussi hors domicile. Cette promotion de l'éco-responsabilité, prendra différentes formes comme entre autres :

- Augmenter le nombre d'événements éco-responsables sur le territoire,
- Développer les marchés éco-responsables,
- Accompagner les établissements touristiques dans une démarche « tourisme zéro déchet »,
- Inciter la population à ne plus utiliser d'objets jetables,
- Promouvoir les achats en vrac.

A ce titre, le SYDED pourra assurer le rôle de facilitateur d'initiatives citoyennes dans le domaine de la réduction des déchets (ateliers de cuisine mobiles...).

Par ailleurs, selon les opportunités du territoire, la consigne des bouteilles en verre pourra être valorisée.

Public visé : Foyers lotois, touristes, organisateurs d'événements, professionnels du tourisme, communes, acteurs économiques produisant des emballages en verre.

Déchets évités : Déchets ménagers et assimilés

Partenaires : Communes, référents environnement, associations, professionnels du tourisme, commerçants, collectivités de collecte, Département, Lot Tourisme, comités des fêtes, offices de tourisme,...

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'événements éco-responsables
- Nombre de marchés éco-responsables
- Nombre d'établissements chartés « Tourisme zéro déchet ».

4.8. Réduire les déchets des entreprises

- **Action n°16 : Animation d'ateliers d'échanges avec les professionnels**

Objectifs : Réduire les déchets des entreprises

Elément du diagnostic : L'état des lieux a mis en évidence la difficulté d'agir sur ce public, il est nécessaire de faire naître une prise de conscience et d'impliquer les différentes institutions.

Description : Agir auprès des professionnels nécessitera de développer des partenariats solides avec les chambres consulaires et les syndicats professionnels. Le PLPDMA sera l'occasion d'initier des temps d'échanges à travers des ateliers, afin de donner des conseils et des pistes d'actions pour éviter ou limiter les déchets à la source.

Dans le cadre de l'économie circulaire, intégrer des notions de réemploi et d'écoconception dès la formation pour faciliter les gestes de prévention et les synergies entre les entreprises par la suite. Les entreprises pourront ainsi être encouragées à réduire leur utilisation d'emballages et à ne plus fournir de sacs plastiques à leurs clients.

Publics visés : Professionnels en activités, apprentis

Déchets évités : Déchets ménagers et assimilés

Partenaires : Chambres consulaires, Syndicats professionnels, association de commerçants, lycée professionnel...

Indicateur :

- Nombre d'ateliers

4.9. Réduire les déchets du BTP

• Action n°17 : Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP

Objectif : Contribuer à l'objectif de réduction des quantités de déchets du BTP à l'horizon 2020 et augmenter les tonnages de déchets inertes réemployés.

Élément du diagnostic : L'apport de gravats en déchetterie augmente chaque année et les capacités de traitement ne peuvent plus répondre aux besoins.

Description : Conscient de la problématique liée aux déchets inertes, le SYDED du Lot a initié une expérimentation dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » pour valoriser ces déchets inertes. Concrètement, des tests ont été réalisés pour traiter les déchets inertes apportés en déchetterie et les réutiliser. Le PLPDMA doit alors être l'occasion de poursuivre ce travail et d'accompagner les entreprises dans le recyclage des matériaux inertes.

Public visé : Professionnels du BTP

Déchets évités : Gravats

Partenaires : Chambres consulaires, Syndicats professionnels, Professionnels du BTP

Indicateur de suivi :

- Evolution des tonnages des déchets inertes apportés en déchetterie

5. Les modalités de suivi et d'évaluation du programme

5.1. Pilotage

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est adopté pour une durée de 6 ans. La dernière année est toutefois réservée à l'évaluation du programme et l'élaboration d'un nouveau programme d'actions.

Pendant la durée du programme, celui-ci sera piloté par la Vice-présidente en charge de la prévention des déchets du SYDED du Lot et animé par l'équipe du service Animation Territoriale.

Un bilan présentant l'état d'avancement et l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets produits sera réalisé et présenté tous les ans dans le cadre de la commission consultative d'élaboration et de suivi. Ce bilan sera l'occasion d'apporter des ajustements en fonction des résultats obtenus.

5.2. Evaluation du PLPDMA

Le suivi du programme sera réalisé à travers un tableau de bord des indicateurs de mise en œuvre et des indicateurs relatifs aux quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits.

- Ratio DMA

- Indicateurs généraux par action.

L'évaluation du PLPDMA sera communiquée chaque année au public à travers la publication du bilan annuel d'activités du SYDED du Lot.

(*) Légende : 0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 = actions à intensifier ; 3 = actions existantes récurrentes

Axe 1 Etre exemplaire				
Actions		Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financier
1	Développement de l'éco-exemplarité	2	2019 et suivantes	Dépenses de mise en œuvre pour l'accompagnement interne au SYDED et externe Dépenses de suivi de l'action en interne Economies réalisées grâce aux bonnes pratiques (réduction de consommation de papiers,...)
Axe 2 Sensibiliser				
Actions		Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financier
2	Maintien du réseau de référents environnement	3	2019 et suivantes	Dépenses d'animation (personnel et outils de communication) Economies sur le traitement des ordures ménagères réalisées grâce aux actions des référents (vente de composteurs, stand de sensibilisation)
3	Sensibilisation du grand public	3	2019 et suivantes	Dépenses de mise en œuvre des outils de sensibilisation et opérations témoins
4	Poursuite des animations scolaires	3	2019 et suivantes	Dépenses d'animation
Axe 3 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets				
Actions		Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financier
5	Déploiement de la tarification incitative (TI)	0	2021 ou 2022	Dépenses de mise en œuvre pour les collectivités de collecte Economies dues à la diminution des quantités de déchets collectés et traités et à la rationalisation des collectes
6	Maintien de la redevance spéciale pour les collectivités qui ne sont pas en TI	3	2019 et suivantes	Transfert du coût de collecte et de traitement des usagers vers les entreprises utilisant le service public
7	Réglementer les apports en déchetterie	0	2022	Coût de gestion du service Economie réalisée sur la réduction des apports
Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire				
Actions		Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financiers
8	Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des particuliers	1	2019 et suivantes	Economies sur les achats alimentaires grâce à la baisse du gaspillage alimentaire en kg (2,15 €/kg en moyenne)
9	Accompagnement des professionnels dans une démarche anti-gaspi	0	2019 et suivantes	Economies sur le traitement des ordures ménagères
10	Promotion du Gourmet Bag	2	2019	Dépenses d'animation et d'outils de communication
Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Actions		Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financiers
11	Promotion du compostage individuel	3	2019 et suivantes	Economie sur le traitement des ordures ménagères suite au détournement des biodéchets

12	Promotion du compostage collectif	3	2019 et suivantes	Dépenses pour l'accompagnement proposé par le SYDED (personnel et participation financière au matériel) Economies liées à la production d'ordures ménagères évitées
13	Réduction des déchets verts et promotion du jardiner au naturel	1	2020	Réduction des dépenses de gestion des déchets verts en déchetteries Dépenses d'animation
Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits				
	Actions	Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financiers
14	Promotion du réemploi et de la réutilisation sur l'ensemble du territoire	2	2019 et suivantes	Développement d'activité (effectifs associés) Réduction des dépenses dues au traitement des encombrants
Axe 7 Favoriser la consommation responsable				
	Action	Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financiers
15	Promotion de l'éco-responsabilité auprès du grand public	2	2019 et suivantes	Dépenses de mise en œuvre (création d'outils et animation)
Axe 8 Réduire les déchets des entreprises				
	Action	Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financiers
16	Animer des ateliers d'échanges	1	Ponctuellement	Dépenses d'animation
Axe 9 Réduire les déchets du BTP				
	Action	Niveau SYDED (*)	Calendrier prévisionnel	Impact financiers
17	Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP	1	2019 et suivantes	Economies sur les matériaux évités pour les entreprises Réduction des dépenses de gestion des déchets inertes

SIGLES :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

DEEE : Déchets d'Equipeement Electriques et Electroniques

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

ETP : Equivalent Temps Plein

TI : Tarification Incitative